

Méthodologie utilisée pour l'établissement du zonage fonctionnel TRIADE UAF 042-51

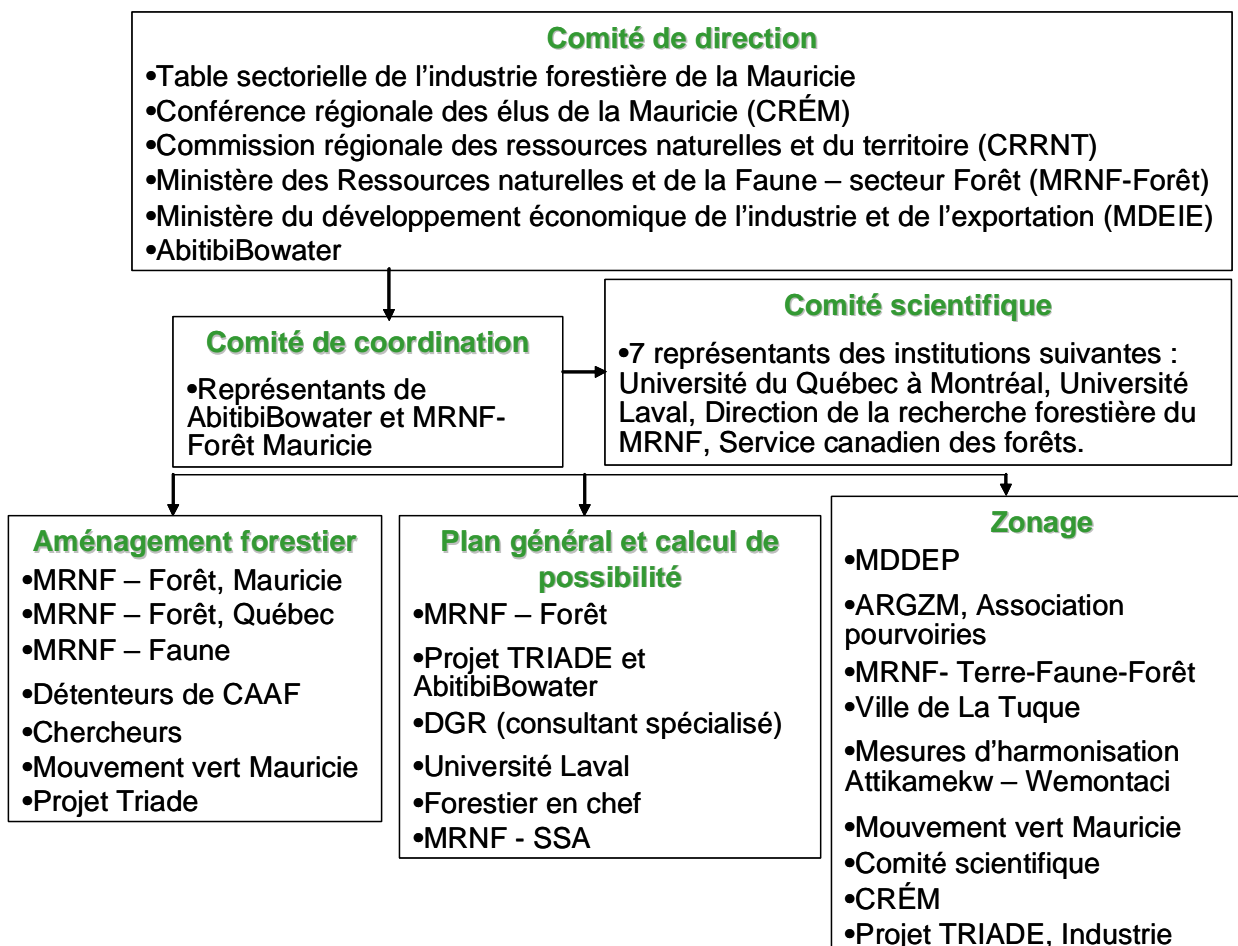
*DOCUMENT EXTRAIT DU « RAPPORT SUR LE CALCUL DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE
UAF 042-51 » DE JUIN 2009.*

Présenté par l'Initiative TRIADE Mauricie

PROCESSUS DE LOCALISATION DES ZONES

L'Initiative TRIADE est une initiative régionale et dans ce contexte, elle est réalisée en collaboration et avec la participation de nombreux intervenants régionaux. En ce sens, la localisation des différentes zones a été soumise au groupe-support « zonage fonctionnel » où des représentants des principaux intervenants régionaux y siègent. Ceci n'exclut évidemment pas les consultations relatives au processus actuel prévu par la loi sur les forêts concernant les plans d'aménagement forestier.

Organigramme de la structure de fonctionnement de l'Initiative TRIADE (oct. 2005 à mars 2008)



Une première analyse a été faite pour les aires de conservation et les zones de production forestière basée sur des données techniques et scientifiques. Cette analyse préliminaire a ensuite été soumise aux différents intervenants afin d'en ajuster le contour à la réalité. Ainsi, certaines zones de production forestière ont été éliminées ou réduites afin de tenir compte des préoccupations. Dans la zone de production forestière, les priorités concernant le paysage, telles que définies par les OPMV, ont automatiquement été mises en aménagement écosystémique afin d'éviter un conflit d'usage.

Localisation des aires de conservation

Les aires de conservation sont constituées de refuges biologiques (exigences des OPMV) et d'aires protégées. L'objectif initial de TRIADE était d'atteindre 10% du territoire en zone de conservation. Les refuges biologiques ont été identifiés par le MRNF selon les critères des OPMV. En ce qui concerne les aires protégées, l'Initiative TRIADE est dépendante du processus établi par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans la détermination de ces zones. Actuellement, 11% d'aires de conservation ont été identifié sur le terrain.

Localisation des aires de production forestière

L'objectif premier de l'établissement des aires de production forestière est de sélectionner la partie du territoire la plus à même de donner des rendements élevés par aménagement forestier. L'outil de travail développé pour cibler les zones de production forestière est le « concept de désirabilité ». Il s'agit essentiellement d'assigner une cote de désirabilité des stations pour l'aménagement intensif basée sur les critères permanents du milieu. Les meilleurs sites ont été ainsi identifiés et des blocs potentiels ont été délimités avec les concentrations de sites avec des cotes favorables.

Les critères utilisés ont été divisés en deux degrés. Les critères permanents du milieu et les critères dérivés.

Critères permanents

Les critères permanents du milieu utilisés sont : la pente, le dépôt de surface et le drainage.

1) La pente

Les aires retenues ont une pente inférieure à 15% (A, B, C) afin de capter les sites où les opérations de sylviculture mécanisées sont possibles.

2) Les dépôts de surface

Les dépôts retenus sont les dépôts glaciaires, fluvioglaciaires, proglaciaires et dépôts fluviaux, sur les sols épais à moyens.

3) Drainage

Le drainage a été retenu comme critère pour mieux connaître les caractéristiques du milieu physique et cibler les meilleurs sites potentiels à la production forestière. Les drainages retenus sont : bons, modérés, rapides et imparfaits. Une cote particulière a été donnée aux sites à drainage latéral (seepage) en raison de la fertilité élevée de ceux-ci.

Critères dérivés

Les critères dérivés intègrent la richesse relative, les types écologiques et la traficabilité.

1) La richesse relative

Les richesses relatives riches (R), moyennes (M) et pauvres (P) ont été utilisées telles que définies dans le Manuel d'aménagement forestier, 4^{ème} édition (MRNF 2003). Ces richesses relatives sont définies pour un type écologique donné et un groupe de production prioritaire donné.

2) Types écologiques

Le type écologique est un critère important dans la caractérisation des meilleurs sites pour la production forestière, car il prédit la végétation de fin de succession en fonction des groupes d'espèces indicatrices, de la végétation actuelle, de la régénération et des variables physiques du milieu.

3) Traficabilité

Ce critère a pour but d'estimer la facilité de déplacement de la machinerie lourde sur le terrain. La traficabilité a été estimée à partir des critères de pentes, de dépôts et de drainage. Les traficabilités qualifiées de « excellentes à moyennes » ont été retenues dans le concept de « désirabilité ».

Indice de « désirabilité » des stations à l'aménagement intensif

Pour intégrer l'ensemble de ces paramètres, un indice, intégrateur de l'ensemble des paramètres, a été conçu. La tâche a été facilitée par le fait que plusieurs éléments considérés sont déjà intégrés à même le type écologique. Ainsi, une cote identifiant les stations des plus intéressantes (1) à celles d'intérêt moyen (3) a été assignée aux polygones écoforestiers. Ceux ne rencontrant pas les critères minimaux n'ont pas été cotés. Lors du travail, il est rapidement apparu important de discriminer un peu mieux les stations présentant un intérêt particulier pour l'aménagement intensif. Ainsi, les stations à drainage latéral (seepage), celles à dépôt profond ou à traficabilité très élevée se sont vues marquer dans chacune des classes d'un + pour mieux les discerner des autres stations.

ANNEXE 1 – Critères de désirabilité, formule utilisée

4.1.1.3 Localisation de la zone d'aménagement écosystémique

La zone écosystémique constitue la matrice de base dans laquelle les deux autres zonages viennent prendre place. Comme il s'agit du pôle le plus important en superficie, il n'y a pas eu d'outil de travail spécifique monté pour cibler cette zone. Elle est constituée du territoire non alloué aux zones de conservation et de production forestière. Elle agit par conséquent à titre de zone tampon entre les aires de conservation et celles de production forestière et recèle aussi l'ensemble des stations forestières moins productives pour des raisons édaphiques et celles sensibles à des phénomènes tels l'orniérage ou le scalpage. Les zones de villégiature intense (P1, P2, identifié par le MRNF) ont été systématiquement mises en aménagement écosystémique.

Annexe 1 : Critères de désirabilité, formule utilisée

Types écologiques associés , « Désirabilité » 1 et 1 +

<p>Types écologiques : Érablière à tilleul (FE2) Érablière à bouleau jaune (FE3) Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre (MJ1) Bétulaie jaune à sapin (MJ2) Sapinière à bouleau jaune (MS1) Frénaie noire à sapin (MF1) Sapinière à bouleau à papier (MS2) Pessière noire à mousse avec seepage (RE2B) Sapinière à épinette noire avec seepage (RS2B)</p>	<p>Stations : -de dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique (2) -de dépôt mince à épais, de texture fine et de drainage mésique (3)</p>	<p>Particularités : Quelques stations se retrouvent en haut de pente (H), en bas de pente (A) et la situation topographique favorisant la présence de drainage latéral (seepage).</p>
--	--	---

Types écologiques associés , « Désirabilité » 2 et 2 +

<p>Types écologiques : Érablière à tilleul (FE2) Érablière à bouleau jaune (FE3) Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre (MJ1) Bétulaie jaune à sapin (MJ2) Sapinière à bouleau jaune (MS1) Sapinière à bouleau à papier (MS2)</p>	<p>Stations : <i>Pour les stations autres que 2 et 3.</i></p>	<p>Particularités</p>
--	---	------------------------------

Types écologiques associés , « Désirabilité » 3 et 3 +

<p>Types écologiques : Sapinière à érable rouge (MS6) Pinède blanche ou pinède rouge (RP1) Sapinière à Thuya (RS1)</p>	<p>Stations : -de dépôt très mince, de texture variée, au drainage xérique à hydrique (0) -de dépôt de mince, de texture variée, au drainage xérique à hydrique (1) -de dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique (2) -de dépôt mince à épais, de texture fine et de drainage mésique (3) -de dépôt mince à épais, de texture grossière et de drainage subhydrique (4) -de dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique (5)</p>	<p>Particularités Quelques stations se retrouvent en bas de pente (A).</p>
--	---	--

Types écologiques :	Stations	Particularités
<p>Sapinière à bouleau à papier (MS2)</p>	<p><i>Pour les stations autres que 2 et 3.</i></p>	
<p>Pessière noire à mousse (RE2) Sapinière à épinette noire (RS2)</p>	<p><i>Pour les stations autres que 2 et 3 avec seepage.</i></p>	
<p>Sapinière à érable rouge (MS6) Pinède blanche ou pinède rouge (RP1) Sapinière à Thuya (RS1)</p>	<p><i>Pour les stations 6.</i></p>	
<p>Pessière noire à lichens (RE1) Sapinière à épinette noire et sphaignes (RS3) Sapinière à épinette rouge (RS5)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -de dépôt très mince, de texture variée, au drainage xérique à hydrique (0) -de dépôt mince, de texture variée, au drainage xérique à hydrique (1) -de dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique (2) -de dépôt mince à épais, de texture fine et de drainage mésique (3) -de dépôt mince à épais, de texture grossière et de drainage subhydrique (4) -de dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique (5) -de dépôt mince à épais, de texture fine et de drainage subhydrique (6) 	

